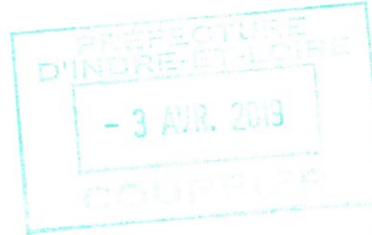


Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur



Accusé certifié exécutoire

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2019

Convocations adressées le 21 mars 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 9

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Bernard PLAT ; Christian BRAULT ; Michel PADONOU ; Jacques JOSELON

Absent(s) excusé(s) :

Christophe BOUCHET ; Philippe BRIAND ; Bernard LORIDO ; Wilfried SCHWARTZ ; Michel GILLOT

Suppléants présents mandatés par des titulaires :

Michel PADONOU par Alain BENARD

Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT par Christophe BOUCHET ; Sébastien MARAIS par Philippe BRIAND ; Patrick CHALON par Bernard LORIDO ; Frédéric AUGIS par Wilfried SCHWARTZ

Secrétaire de séance :

Patrick CHALON

C 19/03/06 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2019.

Celui-ci prend en compte, par anticipation les résultats de l'exercice 2018 de l'ancien budget annexe Transport de Tours Métropole Val de Loire et ceux de l'ex Syndicat des 3V compte tenu de la création du syndicat Mixte à compter du 01.01.2019.

Les comptes administratifs correspondant seront proposés au vote du Comité Syndical en juin 2019.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation du budget, des documents comptables ainsi que des annexes obligatoires et des autorisations de programme se rapportant au budget

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation, les documents comptables ainsi que les annexes obligatoires et les autorisations de programme

- **ADOPTE** le Budget du Syndicat des Mobilités de Touraine, au titre de l'exercice 2019,

- **ADOPTE** les autorisations de programmes,

- **AUTORISE** le remboursement des frais de représentation engagés par le Président sur production de justificatifs dans la limite du montant maximum annuel de 4.000 euros,

- **DECIDE** que le régime des provisions est semi-budgétaire,

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrit aux budgets primitifs 2019 et ainsi votés pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans.

Les index de référence des contrats des emprunts pourront être les suivants :

▪ Taux interbancaire zone euro :
L'EONIA

L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois

▪ Taux indices obligatoires:
TC (TMO, TME)

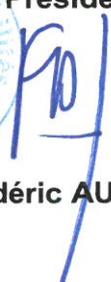
Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement

- **AUTORISE** Monsieur le Président, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**


Le Président,

Frédéric AUGIS